



Prise en charge réparation ordinateur endommagé par un proche

Par **LeaC**, le **25/07/2016 à 19:06**

Bonjour à tous,rnrnMajeure, je vis officiellement chez ma mère. Par un fâcheux concours de circonstances dont je vous épargnerai les détails, elle a malencontreusement inondé le clavier de mon nouvel ordinateur (acheté fin juin...) avec un verre d'eau. rnrnJ'ai rendez-vous dans un Apple Store le 1er août, afin d'obtenir un devis concernant le coût de la réparation. rnrnVu ces circonstances, ai-je une chance d'être prise en charge par une assurance ? (assurance habitation, responsabilité civile,...)rnrnMerci d'avance,rnLéa

Par **chaber**, le **25/07/2016 à 19:32**

bonjourrnrnl'assurance Responsabilité civile de votre mère ne pourra intervenir vu que vous n'êtes pas un Tiers. Relisez les conditions générales

Par **LeaC**, le **25/07/2016 à 19:35**

@chaber, mon problème est donc insoluble, je suis obligée de réparer moi-même le dommage d'autrui sur ma possession ?

Par **Lag0**, le **26/07/2016 à 08:06**

Bonjour, Chaber vous a bien répondu concernant l'assurance qui ne fonctionnera pas du fait de la relation de parenté. En revanche, si vous considérez que votre mère a commis une faute, c'est donc à elle de payer...